

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

68^{EME} REUNION

14 DECEMBRE 2006

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm(LXVIII)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 68^{EME} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 68^{ème} réunion, tenue le 14 décembre 2006, a adopté la décision qui suit sur « la mise en place d'un mécanisme de coordination et de consultation entre le Conseil de Paix et de Sécurité et le Conseil de Sécurité des Nations unies » :

Le Conseil,

- 1. Se félicite** du document d'orientation relatif à la mise en place d'un mécanisme de coordination et de consultation entre le Conseil de Paix et de Sécurité et le Conseil de Sécurité des Nations Unies, proposé par la République arabe d'Egypte aux membres du CPS ;
- 2. Prend note** des vues exprimées par les membres du Conseil sur la nécessité d'entreprendre des consultations plus larges au sein de l'UA et d'examiner les aspects légaux du mécanisme requis, afin d'élaborer une perspective globale sur la marche à suivre pour mettre en place un mécanisme de coordination et de consultation entre le Conseil de Paix et de Sécurité et le Conseil de Sécurité des Nations unies ;
- 3. Demande** au Groupe africain à New York d'exprimer ses vues sur le mécanisme proposé;
- 4. Demande** à la Commission de solliciter et rassembler les vues des Etats membres de l'UA dans la perspective d'un examen futur de la question par le Conseil ;
- 5. Décide** de rester activement saisi de la question.